

ABONNEMENT.

Sauumur : 30 fr. En an. 16 Six mois 8 Trois mois 3

Poste :

Un an. 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A. EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20 c. Réclames, 30 Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions répétées et même payées, sans résiliation dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

21 Mai 1878.

Bulletin politique.

Le projet d'une manifestation destinée à célébrer le centenaire de Voltaire tourne à la confusion de ses auteurs. La conscience française s'est révoltée contre l'offense qu'on prétendait lui faire, en entourant d'une pompe officielle la statue de l'homme qui a dépensé les ressources d'un merveilleux esprit pour injurier la patrie, prodiguer à nos ennemis les plus vives caresses et insulter toutes les croyances nationales.

Mais le rôle des ministres accrédités par M. Gambetta auprès de M. le Président de la République nous inspire un médiocre intérêt ; ce qui nous importe, c'est la puissance de l'opinion qui, en dépit de tant d'efforts coupables et pervers, malgré ses défaillances et ses erreurs, a su conserver assez d'énergie pour protester encore contre certaines entreprises ineptes et impies, faire connaître sa volonté et ne point permettre qu'on la brave.

La manifestation projetée du centenaire d'Arouet est désormais condamnée à disparaître sous le ridicule ; mais elle aura provoqué du moins un salutaire réveil des sentiments honnêtes et patriotiques, elle aura prouvé une fois de plus que si la France

peut s'abandonner au sommeil de l'indifférence, elle ne donne pas aux maîtres qu'elle consent à subir le droit d'infliger à son honneur toutes les souillures de leur audace. Sa docilité, sa résignation autorisent souvent de honteuses hardiesses ; elle semble inerte comme une morte ; mais tout à coup elle se réveille, et ceux qui la croyaient domptée, soumise à leur joug et à leurs caprices, s'étonnent de la trouver rebelle à leurs ordres, toujours forte, toujours fière et toujours vivante.

Sur tous les points de notre sol, des initiatives individuelles ou collectives ont attesté, par de nobles et fermes protestations dont le bruit va grandissant, ce réveil de l'esprit national. La presse vouée à la défense des grandes causes qui sont la gloire de notre pays a été, comme de coutume, à son poste d'honneur. Et nous pouvons oublier maintenant la manifestation voltairienne pour honorer la manifestation du sentiment français qui apparaît avec éclat sous l'inspiration de la foi outragée et du patriotisme indigné.

Cette belle et consolante manifestation doit s'appuyer, elle aussi, sur un anniversaire qui résume la pensée d'où elle est sortie. Laissons donc Voltaire aux énergumènes de la Révolution, et songeons à nos morts, à ceux qui défendent dans leurs tombes l'antique prestige du nom français.

Pendant que quelques fous essaieront, dans la journée du 30 mai, de faire revivre, devant les étrangers, nos hôtes, la mémoire du courtisan méprisé qui chantait nos défaites et flattait basement Frédéric de Prusse, rappelons-nous que, le 30 mai 1431, Jeanne d'Arc mourait avec la double auréole de l'héroïsme chrétien et national.

Que de toutes nos provinces des couronnes soient envoyées pour être déposées autour de la statue qui représente, sur une des places de Paris, la glorieuse Lorraine. Cet hommage ne sera une provocation ou une insulte à aucun parti ; il exprimera ce qu'il y a de plus pur, de plus généreux et de plus noble dans les âmes fidèles au culte de la patrie. Les couronnes de Jeanne d'Arc pro-

clameront les espérances et les gloires d'une immortalité que les fils de Voltaire se refusent à eux-mêmes ; elles couvriront la flétrissure que des insensés voudraient ajouter aux blessures de la France. (Union.)

Comme on pouvait s'y attendre, l'attentat commis sur la personne de l'empereur Guillaume va motiver des mesures préventives. Des projets de loi vont être présentés contre la liberté de la presse et le droit de réunion.

En même temps, une crise ministérielle se produit à Berlin. M. Falk, ministre des cultes, a donné sa démission, ainsi que M. Hobreck, ministre des finances : ces deux hommes politiques refusent leur approbation aux mesures restrictives projetées contre la presse.

Leur retraite cause une assez vive sensation dans les cercles parlementaires.

L'horizon politique s'assombrit sans qu'on sache précisément quel nouveau nuage nous est venu du Nord ces jours-ci.

On dit le prince de Bismark très-inquiet du mouvement socialiste qui travaille en ce moment les populations germaniques et dont le revolver de Lehmann a précédé l'explosion générale. Des mesures vigoureuses de répression vont être prises par le gouvernement et votées par le Reichstag, cela n'est pas douteux ; mais, si le mal est plus fort que le remède, n'est-il pas à craindre que le machiavélique homme d'Etat qui veut à tout prix raffermir le sol sur lequel tremble encore l'édifice récent de son Empire germanique, n'ait recours à la guerre pour faire diverger à la crise intérieure et ne mette le feu à l'Europe pour sauver la Prusse ?

L'Europe, réunie pour conjurer le péril commun, n'aurait rien à craindre des complots de la Prusse ; divisée, elle prête le flanc à tous les assauts d'une politique astucieuse autant qu'audacieuse.

Quant à nos radicaux, ils ont le bon goût

d'être flattés du ton protecteur que prend vis-à-vis d'eux la Gazette de Cologne, qui leur adresse encore le satisfecit suivant :

« Si la France suit une telle politique (celle de l'abstention), comme les complications actuelles de l'Europe doivent l'y engager, l'amélioration de ses relations avec l'Allemagne, qui se manifeste depuis l'arrivée au pouvoir de MM. Waddington et de Saint-Vallier, ne pourra que s'accroître chaque jour davantage. »

Ce pavé prussien avait suffi autrefois pour ébranler un ministre et un ministère ; mais, en République, les plus grosses énormités passent inaperçues.

Chronique générale.

Samedi, la majorité républicaine de la Chambre a manqué de franchise. Elle n'a pas osé invalider l'élection irrécusable de M. le comte A. de Mun, à Pontivy ; mais, ne pouvant se résigner à être juste, elle a voté l'ajournement jusqu'après le rapport de la commission d'enquête. Cette décision a pour but de trouver des griefs, encore ignorés, de terroriser les populations du Morbihan, et de préparer l'élection de M. Le Maguet avant d'annuler celle de M. le comte de Mun.

Voilà où nous en sommes sous le régime libéral de l'omnipotence parlementaire !

Le procès fait à l'éloquent député de Pontivy a présenté une curieuse particularité. La commission avait conclu à la validation, et le rapporteur, M. Leroy, est venu combattre son propre rapport.

Il s'est acquitté de cette tâche en adressant de gracieuses condoléances aux bonapartistes battus à plate couture sur le dos de M. Lefèvre, et en célébrant les mérites de M. Le Maguet, le vaincu républicain.

L'auteur des Deux démocraties sera seul sensible à cette attention compatissante.

M. le comte de Mun a défendu le droit de ses électeurs dans un magnifique discours,

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE CHIEN DE TOBIE.

(Suite.)

Plusieurs mois s'étaient écoulés depuis la conversation que nous avons rapportée plus haut ; Tobie, Wilkie et quelques autres bergers se trouvaient réunis sur la même colline, lorsque John Scott y arriva haletant.

— Les pillards sont venus ! s'écria-t-il. — Les pillards ! répétèrent les bergers. — Ils m'ont enlevé près de cinquante moutons. — Quand cela ? — Tout à l'heure. Les bergers se récrièrent. — C'est impossible ! dirent-ils... à cette heure !... Etes-vous bien sûr, John ? — Sur ! répéta le vieillard au désespoir. Le troupeau était complet ce matin quand je l'ai conduit à la lisière du petit bois ; je n'ai point quitté le coteau, et cependant, quand j'ai voulu rassembler les brebis dispersées, la moitié manquait.

Les bergers se regardèrent.

— Jamais ils n'avaient osé pareille chose ! dit Wilkie. S'ils nous volent maintenant en plein jour, sans que nous puissions nous en apercevoir, autant abandonner la montagne.

— Ainsi, demanda Tobie avec un étrange accent, le vol qui vient d'être fait vous semble plus hardi et plus adroit qu'aucun autre ?

— Si adroit, que l'esprit du mal doit s'en être mêlé, observa Wilkie.

— C'est l'opinion de John Scott, je suppose, dit Tobie en souriant, car il a prétendu que nul homme ne saurait rendre un chien aussi habile que ceux des pillards.

— Et je viens d'en avoir une triste preuve, ajouta le berger désolé.

— Vieux Scott, dit Tobie en s'approchant d'un air délibéré, c'est Sirrah, mon élève, qui a tout fait.

Les bergers poussèrent une exclamation de surprise.

— Et dans ce moment, ajouta le jeune homme d'un air triomphant, vos cinquante moutons sont au gué de Blakhouse.

— Est-ce vrai ? demandèrent Wilkie et les autres.

— Vous allez le voir. Tobie les conduisit au lieu indiqué, où ils trouvèrent en effet Sirrah avec les brebis dérobées, qu'il avait forcées à se cacher dans le taillis.

Tous demeurèrent stupéfaits.

— Eh bien ! John, dit le jeune homme, crois-tu encore que le démon puisse seul instruire les chiens à voler des moutons ?

— J'en ai peur, dit le vieux berger ; car certes ce n'est point l'esprit de Dieu qui l'a inspiré, Tobie. Acquérir la puissance de faire le mal serait dangereux même pour les saints.

— Ah ! j'attendais le sermon, s'écria Tobie en se tournant vers les bergers ; il faut que le vieux se dédommage de s'être trompé. Mais quand tous les versets de l'Ecriture seraient contre moi, avoue au moins, vieux Scott, que je sais mon métier de dresseur de chiens, et que Sirrah vaut son prix.

— Aussi feras-tu sagement de le vendre à ton premier voyage hors du district, observa le berger.

— Le vendre ! répéta Tobie, pourquoi me priverais-je d'un si habile serviteur ?

— Parce que les serviteurs corrompus nous induisent en tentation, répondit John.

Le jeune homme haussa les épaules.

— Allez, père Scott, dit-il avec mépris, à force de vieillir, votre esprit est devenu comme vos yeux ; de loin vous prenez une brebis pour une vache noire. Sirrah va vous ramener vos moutons.

A ces mots il siffla le chien, lui fit un signe, et celui-ci força le petit troupeau à rebrousser chemin. Cependant Wilkie et les autres bergers ne mau-

quèrent pas de dire ce qu'ils avaient vu.

On répéta bientôt dans tout le district que Tobie avait un chien qui savait voler les brebis ; on s'en émerveilla d'abord ; puis quelqu'un observa qu'heureusement Tobie était un honnête garçon.

— C'est dommage qu'il aime la dépense et les fêtes, continua un second.

— Et qu'il aille si rarement à l'église, ajouta un troisième.

— En tout cas, nous sommes avertis, et c'est à nous de tenir l'œil ouvert, dit un dernier.

La prohibé du jeune berger était déjà soupçonnée, par cela seul qu'on lui connaissait un moyen de dépouiller ses voisins.

Les vols nombreux qui se commirent l'hiver suivant augmentèrent ces soupçons ; Tobie en fut instruit et s'en indigna.

John Scott l'engagea en vain à se défaire de Sirrah pour y mettre fin ; la vanité du jeune berger le poussa à braver les doutes injurieux qui s'étaient élevés contre lui ; il affecta de se montrer partout avec Sirrah, et de lui faire exécuter, devant les bergers, tout ce qui pouvait donner une idée exagérée de son obéissance et de sa finesse.

Il sacrifiait ainsi, sans s'en apercevoir, sa réputation à son amour-propre ; car chaque preuve d'adresse donnée par Sirrah augmentait la défiance contre son maître.

Bientôt les compagnons de ce dernier l'évitèrent

qui aurait dû éviter à ses adversaires une flagrante iniquité, mais M. Laisant a déclaré qu'il fallait une victime.

Comment résister à M. Laisant ?

Le sacrifice est ajourné, et la victime est provisoirement retenue à l'état d'otage.

Après avoir passé par les péripéties bien diverses; après avoir traversé un nombre prodigieux d'amendements, de sous-amendements, d'articles additionnels, de retraites, de renvois, d'ajournements, de discours et de scrutins, le projet de loi sur l'état-major est enfin arrivé à bon port. Mieux vaut tard que jamais.

Au cours de l'avant-dernière séance, la discussion avait été brusquement interrompue par suite du désaccord du ministre de la guerre et de la commission sénatoriale sur l'article 5 relatif à la création d'une commission supérieure d'état-major.

M. le général Borel avait demandé et obtenu la suppression de cet article; mais, à la suite de nouveaux pourparlers, une transaction est intervenue sur les bases suivantes: M. le ministre de la guerre a accepté l'institution, sous sa présidence, d'une commission supérieure, avec cette réserve qu'un décret en déterminerait les attributions. Cette transaction a été ratifiée par un vote du Sénat.

Après l'adoption de l'article 5, on pouvait espérer que la discussion allait marcher rapidement; hélas! elle a été maintes fois arrêtée par certains amendements qui tous ont d'ailleurs été repoussés à l'exception d'un seul dû à l'initiative de M. le général de Cisse. L'honorable sénateur a proposé d'élever de 145 à 245 le chiffre des capitaines appelés à faire partie du personnel de l'état-major. Malgré l'opposition du ministre de la guerre, cette proposition, soutenue par la commission, a été adoptée à une grande majorité.

Le scrutin sur l'ensemble du projet de loi, 249 sénateurs ont émis un vote favorable, 6 un vote hostile, 33 se sont abstenus.

La commission sénatoriale relative aux chemins de fer d'intérêt local s'est réunie hier.

On dit que le ministre est décidé à demander que les deux projets de lois présentés sur ce sujet soient votés avant la prorogation des Chambres.

Le projet de loi relatif à la création du 3^e 0/0 amortissable viendra en discussion au Sénat jeudi; si le projet est adopté, l'émission aura lieu le 3 juin prochain.

Le chiffre des entrées à l'Exposition a atteint dimanche 400,000.

Avant-hier, un accident a eu lieu sur un railway menant à l'Exposition.

Neuf personnes ont été blessées, dont trois assez grièvement.

La longue liste des prétendants à la succession de M. le colonel Denfert-Rochereau va se trouver diminuée d'un. Nous lisons dans le Temps:

« Plusieurs journaux ont annoncé que notre ami et collaborateur M. Mézières était candidat à la députation dans le VI^e arrondissement de Paris, en remplacement de M. Denfert-Rochereau. Nous sommes autorisés à déclarer que ce bruit est dénué de tout fondement. »

Les avis parvenus de tous les points ne permettent pas de se faire illusion sur le danger que pourrait présenter la célébration du centenaire de Voltaire. Il n'y a pas encore de décision bien arrêtée, mais tout fait prévoir que la célébration du centenaire ne sera faite nulle part dans des conditions d'un caractère officiel. Il n'y a plus de question que sur le plus ou le moins de liberté que l'on pourra laisser aux manifestations particulières. Ces manifestations seront naturellement soumises, par analogie, aux restrictions de l'article 45 de la loi du 18 germinal an X (8 avril 1802) sur les cérémonies extérieures du culte. Un article de la République française semble destiné à couvrir par une sorte de fanfare la retraite du gouvernement en cette question; c'est prudent, mais nécessaire.

La commission Labordère vient de prendre une importante résolution: elle a décidé de déposer son rapport avant la séparation de la Chambre.

Ce rapport conclut:
1^o A ce qu'une circulaire du ministère de la guerre explique nettement le règlement;
2^o A ce que l'enquête sur les événements de Limoges soit ordonnée;
3^o Au renvoi de la pétition à la commission d'enquête.

LE CENTENAIRE DE VOLTAIRE.

M. de Marcère, qui est aujourd'hui complètement enrégimenté dans le bataillon de Voltaire, a fait décider, au conseil des ministres, que le gouvernement resterait complètement étranger aux manifestations projetées en désirant leur laisser un caractère purement privé. Il est certain cependant que le gouvernement sera bien obligé d'abandonner sa résolution lorsque le désordre sera dans la rue.

Ajoutons toutefois, à ce sujet, qu'on s'entretient beaucoup, dans les régions officielles, d'une vive altercation qui aurait eu lieu, vendredi, entre M. Dufaure et M. de Marcère, à propos du centenaire de Voltaire.

L'honorable président du conseil, qui voit les choses de loin, avait proposé d'interdire

toutes manifestations publiques le 30 mai; mais M. de Marcère, tranchant d'un ton d'autorité qui paraît avoir fort déplu à M. Dufaure, lui a répondu qu'il était assuré que les manifestations qui pouvaient se produire à l'occasion du centenaire de Voltaire, ne menaçaient en rien l'ordre public et que, du reste, il en répondait.

— De plusieurs départements, on annonce que les évêques commencent à entreprendre une campagne contre le centenaire de Voltaire.

Dans différents diocèses, on a lu dimanche, aux messes paroissiales, des lettres pastorales à ce sujet.

— Le centenaire de Voltaire sera célébré à Leipzig par de grandes réjouissances publiques. Nous comprenons très-bien que « le plus spirituel des Prussiens » ait droit aux ovations des sujets de Sa Majesté l'empereur d'Allemagne.

Mais qu'en France des Français, soient-ils républicains ou libre-penseurs, rendent à cette idole de publics hommages, cela ne se conçoit pas, et à aucun point de vue cela ne pourrait se justifier.

— Le Petit Moniteur universel a reçu, à propos du centenaire de Voltaire, la lettre suivante:

« Monsieur le directeur,

« La fête dite du centenaire de Voltaire devrait avoir lieu sur la place du Château-d'Eau.

« Mais ce quartier étant plongé dans le deuil par suite de la terrible explosion qui s'est produite dans la rue Béranger, il conviendrait que la fête fût ajournée.

« Si même on prenait le parti de distribuer aux familles des victimes les fonds votés par le conseil municipal, je crois que toute la population parisienne applaudirait. Agréez, etc. J. R. »

— Les organisateurs du centenaire ont fait appel à nombre de leurs compatriotes; mais ils ont reçu de nombreuses déceptions de gens de toutes catégories. Voici une lettre qui émane d'un Breton; le signataire est un médecin, et le destinataire M. Gavarré, professeur à la Faculté de médecine, membre du comité athée et radical:

« Monsieur,

« Votre appel mérite une réponse. Je suis catholique et Français; j'ai servi la religion et offert mon sang pour elle au milieu des zouaves du Pape; j'aime la France et j'ai versé mon sang pour elle dans la dernière guerre. Ce double sentiment, qui n'en fait qu'un en moi, est cruellement froissé par votre proposition: car Voltaire, qui a félicité le roi de Prusse de ses victoires contre la France, dont il a vilipendé les gloires les plus pures; Voltaire qui a voulu écraser comme infâme le Dieu qui, à Tolbiac, créa la France; Voltaire est, pour tout bon Français et tout catholique, un objet d'horreur et de dégoût.

« Prussiens et communards se réjouiront avec vous, mais ensemble vous n'emporterez pas nos destins. La France n'est pas là,

et le Dieu de Clotilde, que Voltaire traitait d'infâme, voudra bien encore, je l'espère, la débarrasser de vos étreintes.

» F. GUILLERN.

» Docteur-médecin à Hennebont (Morbihan) »

La leçon est aussi nette que vigoureuse est la protestation.

LE MARIAGE FORCÉ.

M. Laroche-Joubert a déposé, sur le bureau de la Chambre, l'incroyable projet suivant:

« Art. 1^{er}. — Tout Français arrivé à l'âge de 26 ans, depuis le 31 décembre précédent jusqu'à l'âge de 40 ans révolus, est privé de ses droits électoraux jusqu'à ce qu'il ait contracté mariage.

« Art. 2. — Sont exceptés de l'interdiction qui précède les ministres du culte catholique et tous ceux qui sont affligés d'infirmités ou de difformités suffisantes pour justifier l'intention de ne jamais se marier. »

Le même M. Laroche-Joubert vient de déposer encore un projet de loi qui élève de 20 0/0 le traitement annuel de certains juges de paix. Dans l'exposé des motifs, l'honorable député dit que le Parlement, après avoir amélioré la situation des officiers et sous-officiers, ne voudra pas abandonner les juges de paix, dont le traitement est dérisoire en raison des pénibles fonctions qu'ils exercent.

LA CATASTROPHE DE LA RUE BÉRANGER.

Voici déjà le prologue des interminables questions des responsabilités que la catastrophe de la rue Béranger va soulever devant les tribunaux.

En effet, MM. Schosmacher et Verdon, l'un propriétaire, l'autre locataire de la maison portant le numéro 49, ont assigné devant le tribunal des référés MM. Blanchon et Mathieu, à qui semble incomber la responsabilité du sinistre, et cela afin d'obtenir par expertise la mesure des dommages à eux causés.

MM. Blanchon et Mathieu avaient formulé une demande analogue et assigné le propriétaire de l'immeuble, M. Guinet, soutenant que le local par eux occupé ne renfermait aucune substance de nature à amener un sinistre semblable à celui qui a provoqué l'effondrement de l'immeuble par eux occupé. Le juge des référés, faisant droit à la demande des parties, a désigné M. de Joly, architecte, et MM. Duvert et de Metz, experts chargés de faire connaître par un rapport les causes du sinistre et d'évaluer les dommages qui en ont été la conséquence.

AFFAIRES D'ORIENT.

Il est difficile en ce moment de se reconnaître au milieu des nouvelles et des bruits

Loin de s'expliquer avec eux, Tobie accepta fièrement l'espèce d'isolement dans lequel on le plongeait, et cessa de voir ceux qui ne l'avaient point encore abandonné.

Il passait ses journées et une partie des nuits sur la montagne avec son chien, triste, mais surtout irrité de l'injustice des Highlanders.

Si la solitude est bonne aux cœurs simples, elle aigrît et déprave les orgueilleux. Ne pouvant satisfaire dans l'isolement leurs instincts, ils prennent en horreur ce monde où ils voudraient être, comme le pauvre prend en haine la vie du riche.

Ce fut ce qui arriva à Tobie. Il souhaita tous les maux aux habitants des glens voisins, par cela seul qu'il ne pouvait plus briller au milieu d'eux: or, de souhaiter le mal à le faire il n'y a le plus souvent qu'un pas.

Tobie se demanda quel avantage il y avait pour lui à demeurer honnête, puisqu'il était soupçonné.

N'avait-il pas toute la honte des voleurs sans en avoir les profits ?

Pourquoi ne point accepter en entier le rôle qu'on lui avait fait ?

Il pouvait en même temps s'enrichir et se venger des injures reçues; n'était-ce point folie de perdre une si heureuse occasion ?

A toutes ces questions, dictées par un orgueil blessé, les mauvaises passions répondaient en chœur.

C'était d'abord la paresse, qui lui disait que le vol exemptait du travail; la vanité, qui murmurait qu'il pourrait faire de la dépense et briller dans les villages; la sensualité, qui lui présentait une table couverte de clair et de pâtés de venaisons.

Tobie succomba à ces sollicitations tentatrices. Un soir d'hiver, après avoir placé le troupeau de son maître à l'abri d'un petit bois et sous la garde de deux chiens, il monta donc son poney et se dirigea vers Stirling.

Le vent soufflait avec violence, et le jeune berger avait prévu qu'un drift (tourmente de neige) ne tarderait pas à tomber sur la montagne; l'occasion ne pouvait être meilleure pour fuir sans être aperçu.

Si la tourmente de neige éclatait dans quelques heures, comme tout l'annonçait, on ne manquerait point de lui attribuer, dans le premier instant, la disparition de Tobie et des moutons qu'il emmenait; lors même que l'on découvrirait la vérité, les bergers auraient trop d'occupation pour songer à le poursuivre, et, une fois le drift passé, il serait hors d'atteinte.

Tobie, qui avait fait tous ces calculs, ne doutait point du succès.

Sirrah était parti quelques heures auparavant pour faire sa quête de brebis sur les collines, et le jeune berger lui avait assigné un rendez-vous à une distance d'environ trois milles, dans un ravin

escarpé et solitaire.

Il venait d'y arriver, lorsque le bruit d'un troupeau nombreux se fit entendre sur le versant opposé.

Il s'avança de quelques pas, et aperçut, à la clarté des étoiles qui scintillaient dans un ciel gris et limpide, Sirrah poussant devant lui près de deux cents moutons de toute couleur et à toute marque.

A la vue de ce grand troupeau dérobé à tous les glens de la montagne, Tobie se sentit saisi d'une sorte de terreur.

Jusqu'alors son crime n'avait été, pour ainsi dire, qu'une mauvaise pensée, une intention; sa réalité lui apparut pour la première fois comme s'il l'eût aperçu et touché. Tout ce qu'il y avait en lui de bons sentiments et de raison se réveilla. Il songea au châtiement qui le menaçait, à l'infamie dont il resterait couvert, aux dangers d'une fuite dont il ne pouvait prévoir tous les hasards; il eut honte et peur à la fois.

— Non, se dit-il avec agitation, je ne veux point que l'on m'appelle Tobie le voleur.

Il pensa à retourner sur ses pas: mais on pouvait s'être déjà aperçu de son absence et de celle des brebis dérobées par Sirrah; il était fatigué, d'ailleurs, de cette vie isolée; les tentations pouvaient lui revenir, et il y succomberait peut-être; il valait mieux qu'il partit.

Cependant la neige commençait à tomber fine et serrée; les cornes d'appel retentissaient dans la montagne.

Tobie eut peur d'être surpris au milieu du troupeau volé; il appela à lui Sirrah, dispersa les brebis qui prirent la fuite dans toutes les directions, et partit au galop pour éviter le drift qui approchait.

Il fit environ trois milles, descendant toujours vers la plaine, et uniquement occupé de mettre un long espace entre lui et le lieu où la pensée du crime lui était venue.

Cependant son cheval ruisselait de sueur et bronchait à chaque instant; craignant d'épuiser ses forces, il le laissa ralentir son pas.

Il suivait ainsi depuis quelque temps un chemin étroit et raboteux, lorsqu'il lui sembla entendre un bruit derrière lui.

Il tressaillit à la pensée qu'il était poursuivi, et se pencha sur son poney pour lui faire prendre le galop; mais, se ravisant tout à coup, il l'arrêta court et regarda en arrière.

La plupart des étoiles avaient disparu, la nuit était devenue sombre; il ne put rien apercevoir. Seulement il lui sembla que le bruit qu'il entendait n'était point un galop de cheval.

(A suivre.)

qui courent au sujet de la situation. La contradiction est partout.

A Saint-Petersbourg et à Londres on parle de paix et de Congrès : à Constantinople tout semble annoncer la guerre; et encore est-il impossible de comprendre les dépêches qui nous arrivent de cette ville.

Nous reconnaissons qu'il y a présentement une détente dans la situation diplomatique, du moins en apparence. C'est un temps d'arrêt. Nous croyons que les négociations sont engagées sérieusement, non pas seulement pour une entente sur Constantinople et les provinces balkaniques, mais aussi pour des compensations à donner à l'Angleterre.

Nous ne pouvons à cet égard rien dire de positif; mais nous ferons observer que les troupes indiennes qui devaient se rendre à Malte en partent de destination. On dit bien qu'une partie doit aller camper à Besika; mais nous savons aussi qu'un camp est formé dans les environs de l'isthme de Suez, d'où il est facile de conclure qu'une occupation de l'Egypte est en projet.

Nous saurons avant peu ce qu'il faut penser de cette éventualité. Le temps d'arrêt qui se produit dans le conflit oriental nous montre que la diplomatie étudie une nouvelle solution. Nous ne disons pas pour cela que c'est la paix et que tout va s'arranger subitement; nous croyons seulement que la crise entre dans une phase nouvelle où l'on cherchera une solution, mais où les difficultés ne seront pas moindres.

On mande au Times de Saint-Petersbourg que l'on a des raisons de croire que les bases d'un arrangement entre Londres et Saint-Petersbourg sont arrêtées.

Le comte Schouvaloff emporte pleins pouvoirs pour faire de grandes concessions à l'Angleterre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

PÈLERINAGE DE TOURS A CANDÈS ET A NOTRE-DAME DES ARDILLIERS.

Le pèlerinage de Candès pour dimanche prochain est assuré. Dimanche 26 mai, 500 pèlerins de Tours, venant de Candès, sous la direction de MM. les vicaires généraux Malmouche et Denéchau, arriveront à Saumur à 4 heures du soir par paquebot; ils débarqueront sur le quai de Limoges, et de là se rendront processionnellement à Notre-Dame des Ardilliers.

Vêpres à la chapelle, — sermon par le Révérend Père Mathieu, des Dominicains de Poitiers, — salut du Très-Saint Sacrement, musique instrumentale.

Des places seront réservées aux pèlerins dans le sanctuaire et dans la nef principale. A 7 heures 1/2, départ des pèlerins par un train spécial.

VILLE DE SAUMUR.

Classement, en 1878, des Chevaux, Juments, Mulets et Mules et des Voitures attelées.

La Commission chargée de procéder en 1878, au classement des chevaux, juments, mulets et mules et des voitures attelées, susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, en cas de mobilisation, se rendra à Saumur le 3 juin prochain.

La réunion aura lieu, au Champ-de-Foire, le lundi 3 juin, à une heure de l'après-midi, et le mardi 4 juin, à 7 heures 1/2 du matin.

Les propriétaires sont en conséquence invités à présenter, dans l'endroit désigné, aux jours et heures indiqués, tous les chevaux, juments, mulets et mules en leur pos-

session, ayant atteint l'âge minimum fixé par la loi, compris ou non dans les classements antérieurs, ainsi que les voitures attelées.

Les seuls animaux dispensés de la présentation sont :

1° Ceux qui ont été refusés ou réformés définitivement lors des classements de 1876 et 1877 en raison de tares, de mauvaise conformation, de vieillesse et d'usure ou de vices qui les rendent impropres au service de l'armée;

2° Ceux qui ont été refusés conditionnellement pour défaut de taille.

Les propriétaires seront appelés par ordre alphabétique, et chacun d'eux présentera en bloc tous les animaux qui lui appartiennent. — De la lettre A à la lettre F, le 3 juin; les autres, le 4 juin.

Aux termes de l'art. 52 de la loi du 3 juillet 1877, les propriétaires qui ne présentent pas leurs chevaux ou leurs voitures peuvent être déferés aux tribunaux et sont passibles d'une amende de 25 francs à 4,000 francs. Ceux qui présenteraient, en faisant sciemment de fausses déclarations, des animaux déjà refusés antérieurement, aux lieu et place d'autres animaux aptes au service, s'exposeraient à être frappés d'une amende de 50 francs à 2,000 francs.

Tous les animaux qui ne seront pas présentés au classement (qu'une amende ait été prononcée ou non), seront compris d'office parmi ceux aptes au service de l'armée.

A Saumur, le 7 mai 1878.

Le Maire, LECOY.

DOUÉ-LA-FONTAINE.

Chemin de fer de Maine-et-Loire. — M. Becbois, chef de gare à Thouarcé, est nommé en la même qualité à Doué-la-Fontaine.

On écrit de Thouarcé au sujet de cette nomination :

« M. Becbois, notre chef de gare, nous quitte pour aller à Doué : M. Becbois, pendant les quatorze mois qu'il a dirigés la gare de Thouarcé, avait su s'acquérir la sympathie de tous les voyageurs par l'amabilité de son caractère et son empressement à leur rendre service. »

ANGERS.

Dans la nuit de vendredi à samedi, deux malfaiteurs se sont introduits dans le magasin de M. Thureau, marchand d'articles de voyage, rue d'Alsace, 25.

Une partie de l'immeuble occupé par M. Thureau étant encore en construction et la porte du magasin établie de ce côté ayant été laissée ouverte par mégarde, les malfaiteurs ont pu s'introduire sans effraction.

A une heure du matin, M. Thureau, de retour du théâtre avec sa famille, ayant trouvé ouvertes les portes du magasin et du couloir, s'est armé d'un revolver qu'il a déchargé dans la direction de la porte de la partie en construction.

Au même moment deux individus sont sortis de ce lieu et ont pris la fuite.

L'un d'eux est très-grand et était vêtu d'une blouse blanche; M. Thureau s'est ensuite aperçu qu'il avait été volé une dizaine de francs dans le tiroir d'un comptoir non fermé à clef.

Une enquête est ouverte. (Patriote.)

Samedi dernier, au Grand-Théâtre d'Angers, à l'un des entr'actes du *Tour du Monde*, une quête a été faite par les artistes pour les victimes de la catastrophe de la rue Béranger; elle a produit 130 fr. 50, qui ont été envoyés à la souscription.

M. le général de Cisse, qui commande à Nantes, vient de prendre une mesure qui sera, dit-on, étendue bientôt à tous les lycées.

Par décision de M. le ministre de la guerre, en date du 6 mai courant, rendue sur la proposition de M. le général de Cisse, commandant le 14^e corps d'armée, les élèves du lycée de Nantes vont être pourvu d'un équipement militaire, comprenant : giberne, poche à cartouches, porte-fourreau de sabre-baïonnette et ceinturon d'infanterie.

Ces objets seront fournis par l'intendance militaire.

A partir de la semaine prochaine, les élèves externes des classes supérieures de cet établissement seront admis aux exercices militaires comme les internes.

Un jeune Breton, pour se soustraire aux exactions de Paris, a construit lui-même un petit bateau ponté avec cabine habitable; il a chargé son embarcation de viandes salées, de légumes, de conserves de tous genres, et, faisant le tour de la Bretagne et doublant la pointe de la Hague, il est entré en Seine et l'a remontée jusqu'à Paris. Il passera trois mois à Paris, jouissant de tout, sans faire plus de dépenses que s'il était resté dans le manoir paternel.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 19 mai 1878.

Versements de 87 déposants (9 nouveaux), 12,133 fr. » c.
Remboursements, 7,793 fr. 27 c.

Faits divers.

Les surprenantes inventions qui auront illustré notre siècle confirment amplement cette belle pensée de Lemière :

Croire tout découvert est une erreur profonde, c'est prendre l'horizon pour les bornes du monde.

Après l'emploi de la vapeur et de l'électricité, après le daguerréotype et la photographie, il semblait que le génie humain eût atteint son *« nec plus ultra »* et n'eût plus qu'à dormir sur ses lauriers. Mais l'invention du téléphone est venue prouver que la nature ne soulève que lentement et successivement les voiles dont elle couvre ses mystères, et que nos successeurs auront devant eux, comme nous l'avons eu nous-mêmes, un champ illimité d'explorations et d'inventions.

La *microphone* que M. du Moncel vient de présenter à la dernière séance de l'Académie des sciences est l'œuvre de cet électricien américain déjà connu par le télégraphe autographe qui porte son nom de Hughes et qui a été adopté par la direction des postes.

Comme l'indique son titre de *microphone*, il consiste dans un appareil grossissant qui augmente de beaucoup la portée des sons les plus faibles, même ceux imperceptibles à l'oreille.

Reproduit par cet étrange appareil, le *tictac* d'une montre, par exemple, devient un son bruyant.

Le *microphone* est donc à l'ouïe ce que le microscope est à la vue.

Nous le verrons bientôt fonctionner comme le téléphone et le phonographe dans des conférences spéciales où les plus incrédules seront obligés de s'avouer vaincus et convaincus.

Un pari qui rappelle en petit celui de M. de Savalle, de Niort, a été exécuté jeudi, sur la route de Saintes à Chantiers, dit le *Courrier des Deux-Charentes*, par M. de F..., qui s'était engagé à parcourir à pied 4 kilomètres en 30 minutes; il a gagné avec une avance de 36 secondes. Les partenaires,

MM. de B... et L..., se sont inclinés devant la victoire; le pari consistait en un dîner de vingt couverts et 2,000 cigares.

Pour les articles non signés : P. GODRT.

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE.

Ch. MASSET, directeur. — M. SIMON, administrateur.

VENDREDI 24 Mai 1878,

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Avec autorisation spéciale de l'auteur

Du grand succès de la Comédie-Française

LES FOURCHAMBAULT

Comédie nouvelle en 5 actes, en prose, de M. Émile AUGIER, de l'Académie française.

M. Ch. MASSET, de l'Odéon, jouera le rôle de Bernard.

M^{lle} LARGILLIÈRE, du Théâtre-Historique, celui de M^{lle} Letellier.

M. HOWEY, du Palais-Royal, celui de Léopold Fourchambault.

M. MONTY, de l'Ambigu, celui du baron Rastiboulois.

M. COURCELLES, de la Gaité, celui de Fourchambault.

M^{lle} DARCY, du Palais-Royal, celui de M^{lle} Fourchambault.

M^{lle} D'HERNOLFF celui de M^{lle} Bernard.

M^{lle} DROSE celui de Blanche.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

Marché de Saumur du 18 mai.

Froment (l'h.) 77	95 25	Huile chene.	50	—	—
2 ^e qualité.	74	Huile de lin.	50	—	—
Sorges	75	Graine tréfle	50	—	—
Orge	65	— luzerne	50	—	—
Avoine bar.	50	Foin (dr. c.)	780	60	—
Fèves	75	Luzerne	780	50	—
Pois blancs	80	Paille	780	30	—
— rouges	80	Amandes	50	—	—
Graine de lin	70	Cire jaune	50	—	—
Farine, culas	157	Chanvres 1 ^{er}	—	—	—
Colza	65	— qualité (52 k. 500)	49	—	—
Chenevis	50	2 ^e	44	—	—
Huile de noix	50	3 ^e	40	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1877.	1 ^{re} qualité	» à	»
Id.	2 ^e id.	» à	60
Ordin., env. de Saumur 1877.	1 ^{re} id.	» à	50
Id.	2 ^e id.	» à	45
Saint-Léger et environs 1877.	1 ^{re} id.	» à	60
Id.	2 ^e id.	» à	55
Le Puy-N.-D. et environs 1877.	1 ^{re} id.	» à	50
Id.	2 ^e id.	» à	45
La Vienne, 1877.	1 ^{re} id.	» à	45
ROUGES (2 hect. 20).			
Souzy et environs, 1877	1 ^{re} id.	90 à	95
Id.	2 ^e id.	» à	»
Champigny, 1877	1 ^{re} qualité	» à	110
Id.	2 ^e id.	» à	100
Id. 1877	1 ^{re} id.	» à	»
Id.	2 ^e id.	» à	»
Varrains, 1877	1 ^{re} id.	85 à	90
Varrains, 1877.	2 ^e id.	» à	»
Bourgueil, 1877	1 ^{re} qualité	» à	110
Id.	2 ^e id.	» à	100
Id., 1877.	1 ^{re} id.	» à	»
Id.	2 ^e id.	» à	»
Restigné 1877.	1 ^{re} id.	90 à	100
Id. 1877.	2 ^e id.	» à	»
Chinon, 1877.	1 ^{re} id.	» à	110
Id.	2 ^e id.	» à	95
Id. 1877	1 ^{re} id.	» à	»
Id.	2 ^e id.	» à	»

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres *personnelles* et ne portant aucune indication extérieure.

Injection Bron et Capsules Ricord

(Voir aux annonces).

P. GODRT, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 MAI 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2	30	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	695	»	»	738	75	»	1 25
4 1/2	»	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et	»	»	»	647	50	»	2 50
5	»	»	»	comm. 125 fr. p.	635	»	»	532	50	»	»
Obligations du Trésor, 1. paye.	109	85	»	Crédit Mobilier	160	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	501	38	»	Crédit foncier d'Autriche	505	»	»	Orléans	348	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	335	50	»	Charentes, 500 fr. t. p.	90	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	346	50	»
— 1865, 4 1/2	505	»	»	Est	660	3	75	Est	346	»	»
— 1869, 3 1/2	533	50	1	Paris-Lyon-Méditerranée	1048	75	»	Nord	350	75	»
— 1874, 3 1/2	400	»	»	Midi	830	»	»	Ouest	345	»	»
— 1876, 4 1/2	397	»	»	Nord	1377	50	»	Midi	344	»	»
— 1876, 4 1/2	502	»	»	Orléans	1117	50	»	Charentes	268	»	»
— 1876, 4 1/2	498	50	»	Ouest	722	50	2 50	Vendée	»	»	»
Banque de France	3075	»	»	Vendée, 500 fr. t. p.	»	»	»	Canal de Suez	550	»	»
Comptoir d'escompte	705	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1265	»	»				
Crédit agricole, 200 f. p.	380	15	»	C. gén. Transatlantique	535	5	»				
Crédit Foncier colonial, 200 fr.	350	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 13 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin,	express-poste.
6	45	(s'arrête à Angers).
9	—	omnibus-mixte.
1	25	soir,
4	10	express.
7	15	omnibus.
10	37	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin,	direct-mixte.
8	21	omnibus.
9	40	express.
12	40	soir, omnibus-mixte.
4	24	omnibus-mixte.
10	48	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

A LA BELLE JARDINIÈRE

PRIX FIXE

26, rue d'Orléans, 26

PRIX FIXE

SAUMUR

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

Pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants.

VÊTEMENTS SUR MESURE FAITS A PARIS

GRANDE MISE EN VENTE POUR LA SAISON D'ÉTÉ 1878

La Maison de la BELLE JARDINIÈRE a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un assortiment considérable de vêtements des plus nouveaux genres et d'une coupe des plus modernes.

Tous les articles étant faits exclusivement pour cette maison, ne laissent rien à désirer sous le rapport de l'élégance, de la solidité et surtout du bon marché.

En prévision de la prochaine Exposition, le propriétaire de cet établissement a traité de très-forts achats, ce qui lui permettra de vendre à des prix sans précédent et dans d'aussi bonnes conditions que les premières maisons de Paris.

CHOIX IMMENSE DE COSTUMES POUR JEUNES GENS ET ENFANTS

Modèles les plus nouveaux et les plus variés, vendus à des prix qui défient toute concurrence.

HABILLEMENTS PREMIÈRES COMMUNIONS, DEPUIS 19 FR.

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

APRÈS DÉPART,

A la Salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 55,

Le mercredi 22 mai 1878 et jours suivants, à midi.

Cette vente consiste en :

Batterie de cuisine, verres, cristaux, service à thé en porcelaine, candélabres, pendules, tableaux, glaces, chaises, fauteuils, linge de ménage, armoires, commodes, table et buffet de salle à manger en noyer, lits en bois et en fer, tables de nuit, tables à jeu, matelas, couettes, etc. ;

Un très-beau tour et ses accessoires et outils ;

Quantité de pipes, cannes à pêche et autres, tabatières, etc., etc. ;

Un lot de bois sec pour tourneurs, bois de fer, ébène, etc. ;

Vieilles armes ;

Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, THUBÉ.

A VENDRE

Maison, Jardin et Dépendances, PROPRES AU COMMERCE.

S'adresser à M. LOISEAU, rue du Chardonnet, à Saumur, près l'École de cavalerie. (239)

A VENDRE

Pour entrer de suite en jouissance,

UN JARDIN

Situé au Pont-Foucard, sur le chemin du Vau-Langlais, et contenant 11 ares environ.

Ce jardin, avec chambre à feu, petit hangar, pompe, bassin et autres servitudes, est planté d'arbres fruitiers en plein rapport.

S'adresser au bureau du journal.

M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance au 24 juin ou 29 septembre prochain,

LA MINOTERIE DE DESMOULINES

Située près Airvault (Deux-Sèvres).

Ce moulin, monté à l'anglaise, a quatre paires de meules, avec une chute d'eau de quatre mètres soixante-dix centimètres, sur un cours ne manquant jamais, et possède de vastes magasins et servitudes.

S'adresser à M. FOUREAU, propriétaire à Airvault.

A VENDRE

UN BATEAU DRAGUEUR

Pour sable et vases,

Muni d'une très-bonne machine à vapeur de la force de six chevaux et de tous ses accessoires, fonctionnant journellement.

On peut le visiter à la Motte Bourbon, en s'adressant à M. Mousson, garde du Canal, et, pour traiter, à M. FOUREAU, qui se trouvera le jour du marché à Saumur, hôtel de Londres. (108)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE

DE

CHEVAUX RÉFORMÉS

Le samedi 25 mai 1878, à une heure de l'après-midi, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé à l'adjudication de dix-neuf (19) chevaux réformés, provenant de l'École de cavalerie.

Prix payable comptant, plus 5 0/0 pour les frais.

Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE. (263)

VINS ROUGES ET BLANCS, expédiés directement de la propriété, prix exceptionnels. — Excellents vins garantis rigoureusement naturels.

REPRÉSENTANTS sont demandés pour le placement dans la clientèle bourgeoise. — Références. — Ecrire à M. B. GIBAUDAN, propriétaire à CAZOULS-LES-BÉZIERS (Hérault). (220)

VÉRITABLES CAPSULES

RICORD

FAVROT

Ces Capsules possèdent les propriétés toniques du Goudron jointes à l'action anti-blennorrhagique du Copahu. Elles ne fatiguent pas l'estomac et ne provoquent ni diarrhée ni nausées; elles constituent le médicament par excellence dans le traitement des maladies contagieuses des deux sexes, écoulements anciens ou récents, des catarrhes de la vessie et de l'incontinence d'urine. — Prix : 5 fr.

CHLOROSE, ANÉMIE

PILULES ET SIROP FAVROT

au pyrophosphate de fer et de manganèse

CE SEL NE CONSTIPE PAS Solubilité complète. — Assimilation facile. — Saveur agréable. — Pas de constipation ni d'action sur les dents. — Il contient les éléments principaux du sang et des os. — Son action est héroïque chez les enfants débiles, les convalescents, dans le traitement de l'anémie, de la chlorose, de l'aménorrhée et de la leucorrhée. — Se vend sous forme de Sirop et de Pilules. — Prix : 3 fr.

CONSTIPATION ET MIGRAINE
PILULES DU D^r BONTIUS
Perfectionnées par FAVROT

Purgatif sûr, inoffensif, évacuant la bile et les glaires sans constipation ultérieure; très-utile contre les affections résultant d'un état humorique du sang, les congestions cérébrales, etc.; augmentant l'appétit et régularisant les fonctions intestinales. — Prix : 2 fr.

Dépôt général: pharmacie FAVROT, 102, rue Richelieu, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

INJECTION BROU

Hygiénique, infaillible et préservative. Guérison prompte et sûre des Ecoulements récents ou chroniques et ayant résisté à toute autre médication. Guérit seule et sans rien y adjoindre; le bain préalable est le seul antiphlogistique employé.

Se vend dans toutes les bonnes pharmacies de l'univers et à Paris, chez Jules Ferré, pharmacien, 102, rue Richelieu, succ^r de M. Brou.

VIN DE PROPRIÉTAIRE

(T. LANGLADE, SAINT-GEORGES et BORDEAUX VIEUX). GARANTI RIGOREUSEMENT NATUREL et de premier choix, pour table de maître, au prix de 90 à 120 francs (suivant les distances) la pièce de 225 litres environ, rendu franco de fût, de régie et de port, en gare de destination. Bon ORDINAIRE de table bourgeoise, rouge et blanc, au prix de 70 à 100 francs la pièce rendue, suivant les distances.

Veuve Hyp. THOMAS, propriétaire à BÉZIERS. (96)

PRIME AUX ABONNÉS D'UN AN A LA FRANCE FINANCIÈRE

Deux entrées à l'Exposition universelle de 1878.

S'adresser à l'AGENCE DE LA FRANCE FINANCIÈRE, 1, Place des Victoires, à Paris. (241)

UNE ANGLAISE demande à donner des leçons chez elle ou à domicile.

S'adresser au bureau du journal.

M. RIELLANT

ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,

Maison Beurois.

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

BENZINE-COLLAS

Pour enlever les taches, sans laisser d'odeur, sur les étoffes de toutes espèces, de toutes couleurs même les plus tendres; nettoyer les rubans, les gants de peau, etc.

Prix du Flacon : 1 fr. 25

EXIGER LA BANDE VERTE et l'Adresse : 8, rue Dauphine.

POMMADE COLLAS

au Goudron de Norvège purifié Pour arrêter la chute des cheveux et en favoriser l'accroissement.

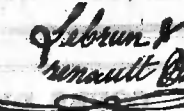
Prix : 1 fr. 50 le Pot.

SAVON COLLAS

au Goudron de Norvège purifié Contre les affections de la peau.

Prix du Pain : 1 fr.

Véritables Pilules Écossaises du D^r Anderson

Exiger la Signature 

Contre la Constipation, les Migraines, les Congestions cérébrales, les Digestions difficiles, etc.

Prix : 1 fr. 50 la Boîte.

VIN de CLERTAN

au Pyrophosphate de Fer et de Manganèse.

Ce Vin, d'une saveur agréable, est nécessaire à toute personne affaiblie par une cause quelconque (excès de travail ou abus des plaisirs, Convalescence, Diabète, Allaitement, Croissance trop rapide, etc.)

Prix de la Bouteille : 3 fr. 50

des 6 Bouteilles : 18

Dépôt Général : Ph^o C. COLLAS, 8, rue Dauphine, Paris, ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES DE CHAQUE VILLE

Saumur, imprimerie de P. GODET.